

## Procédure adaptée

**Voyage à Lisbonne du 11/02/2025 au 14/02/2025 (maxi)**

### **Article 1 : Pouvoir adjudicateur**

Lycée Jean Baptiste Corot – 9 place Davout – 91600 Savigny sur Orge  
Représenté par Thierry CAMPENON - Proviseur  
Comptable assignataire : M. Philippe LAUNAY, Agent Comptable du Lycée J.B. Corot – Savigny sur Orge

### **Article 2 : Procédure**

Marché à procédure adaptée (Article 28 du code des marchés public) qui fera l'objet d'une publication sur le site AiI France ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) )

### **Article 3 : Objet du marché**

*Cf – fichier joint*

### **Article 4 : Éléments financiers**

- Tout candidat s'engage à garantir le prix de la prestation et le maintien des disponibilités en hébergement jusqu'à la date du Conseil d'administration de l'établissement validant la dépense (au plus tard le 30 novembre 2024).
- La présentation tarifaire devra impérativement détailler :
  - Le coût du transport
  - Le coût de la restauration et de l'hébergement
  - Le coût total des activités
  - Le coût de l'assurance (en option)
- Par ailleurs, il conviendra d'indiquer les possibilités de modifications des effectifs (soit à la hausse ou à la baisse, à raison de 5 % maximum d'augmentation ou de diminution du nombre d'élèves inscrits)

### Paiement :

L'offre devra préciser les modalités de règlement du séjour (acompte, échéances...) et devra indiquer la durée de validité du prix. La totalité des acomptes ne devra pas dépasser 70% du prix global du voyage, le solde n'étant réglé qu'après service fait.

Les paiements se feront par mandat administratif à 30 jours à compter du dépôt de la facture via Chorus, par virement sur le compte du prestataire. Le prestataire devra produire à cet effet un relevé d'identité bancaire : IBAN+BIC. Les factures comporteront toutes les mentions légales et exigibles.

## Article 5 : L'offre

### Généralités :

- Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association
- Les prix détaillés sont fermes et définitifs

### Date limite des offres :

**La date limite de réception des offres est fixée au 24 octobre 2024 à 12h00.**

- Ou par courrier électronique [int.0910627m@ac-versailles.fr](mailto:int.0910627m@ac-versailles.fr)
- Ou directement sur la plate-forme « Aji»

### Pièce constitutive du marché :

1. Le présent document valant acte d'engagement signé par le prestataire
2. Le détail du voyage signé et le devis détaillé.

## Article 6 : Attribution du marché

### Critères de choix :

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

Critère d'attribution	Pondération
La qualité des services proposés (hébergement et transport)	40 %
La proximité de la structure d'hébergement avec les lieux visités	10 %
Le prix	50 %

La publication de l'avis d'attribution du marché se fera sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) dans la quinzaine suivant la fin de l'appel d'offre. Le contrat avec le prestataire ne pourra être signé qu'après délibération du Conseil d'administration.

**Le lycée se réserve la possibilité de ne pas donner suite à un projet de voyage avant l'attribution du lot à un prestataire.**

**A Savigny sur Orge, le 08 octobre 2024**

**Le candidat (nom)**

**Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») et cachet de la société**